



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, où figurent les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique III pour 2018 ([A/72/371/Add.3](#)). Aux fins de son examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 30 novembre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/72/371](#)) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)¹. Le Comité formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)). Ses rapports annexes sont consacrés aux prévisions

¹ [A/72/371/Add.1](#), [A/72/371/Add.2](#), [A/72/371/Add.3](#), [A/72/371/Add.4](#) et [A/72/371/Add.5](#).



budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI².

3. Les budgets proposés par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (groupe thématique II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (groupe thématique III) sont présentés dans des additifs distincts³ et les observations et recommandations du Comité sont formulées dans les rapports correspondants⁴. On trouve donc dans le rapport du Comité sur le groupe thématique III des observations et des recommandations pour sept des neuf missions politiques spéciales dudit groupe.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par des gains d'efficacité de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions de 58,9 millions de dollars prévues à la rubrique « Autres variations » dans le projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé, sans l'avoir encore obtenue, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficacité. Le Comité consultatif a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, chap. I). À cet égard, il note que, pour 2018, il n'est pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégré du Secrétariat) ou à d'autres éléments pour les missions politiques spéciales, à l'exception d'une réduction de 698 900 dollars prévue pour la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Le Comité formulera dans son rapport principal ses observations et recommandations sur le montant des ressources demandées par le Secrétaire général.

II. Exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 et ressources nécessaires pour 2018

5. Le tableau 1, qui figure également dans le rapport du Secrétaire général (voir A/72/371/Add.3, tableau 1), met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2018 au titre des sept missions politiques spéciales reconduites relevant du groupe thématique III (voir également par. 3), les crédits approuvés pour 2017 ainsi que les crédits approuvés et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2016-2017.

² A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

³ A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

⁴ A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

Tableau 1
Récapitulatif des ressources nécessaires, par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2016-2017			Montant nécessaire pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Écart/ augmentation (diminution) (2017-2018)
	(1)	(2)	(3)=(2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7)=(4) - (6)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	26 338,6	26 839,5	500,9	14 542,6	13,9	13 283,3	1 259,3
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	36 250,6	36 617,4	366,8	17 916,8	220,4	18 033,3	(116,5)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	186 875,3	186 875,3	–	96 478,2	1,726,3	94 164,3	2 313,9
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	5 988,1	6 210,1	222,0	3 019,6	83,0	3 075,1	(55,5)
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	9 136,0	9 033,4	(102,6)	3 951,1	5,5	4 385,1	(434,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	16 638,8	16 623,9	(14,9)	8 228,1	48,0	8 217,5	10,6
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	13 703,7	14 587,5	883,8	7 304,8	34,5	6 686,9	617,9
Total	294 931,1	296 787,1	1 856,0	151 441,2	2 131,6	147 845,5	3 595,7

^a Ne comprend pas les ressources demandées au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (voir par. 3 ci-dessus).

Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017

6. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les prévisions de dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice s'établissent à 296 787 100 dollars pour les sept missions du groupe thématique III, le montant des crédits ouverts étant de 294 931 100 dollars, ce qui laisse prévoir un dépassement de coûts de 1 856 000 dollars. Un récapitulatif des écarts importants entre le montant des crédits ouverts pour 2016-2017 et celui des dépenses prévues pour les missions reconduites en 2018 est présenté dans le tableau 4 du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371).

Montants nécessaires pour 2018

7. Le montant net des crédits demandés pour 2018 au titre des sept missions du groupe thématique III s'élève à 151 441 200 dollars (montant net), soit une augmentation de 3 595 700 dollars (2,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2017. Le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371) renseigne sommairement sur les principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2017 et les ressources proposées pour 2018 au titre des missions du groupe thématique III qui ont été reconduites.

A. Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

8. On trouvera indiqués dans le tableau 2 ci-dessous les postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2017, les postes vacants au 30 septembre 2017 et les effectifs demandés pour 2018. Le Comité consultatif a été informé qu'au total trois postes étaient vacants depuis au moins deux ans ou plus dans le groupe thématique III (voir par. 17 ci-dessous).

Tableau 2
Groupe thématique III : récapitulatif des effectifs nécessaires, par mission

	<i>Effectifs approuvés pour 2017</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectifs proposés pour 2018</i>	<i>Créations de postes</i>	<i>Suppressions de poste</i>	<i>Reclassements</i>	<i>Transfert/ Changement de lieu d'affectation</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	63 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 19 AL)	3 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	63 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 19 AL)	–	–	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	140 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 9 P-3, 28 SM, 26 AN, 40 AL, 11 VNU)	8 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 AN)	142 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 14 P-4, 9 P-3, 28 SM, 26 AN, 42 AL, 11 VNU)	4 (1 D-1, 1 P-5, 2 AL)	2 (1 D-2, 1 P-4)	–	2 (1 P-3, 1 SM) ^a
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	273 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 30 P-5, 39 P-4, 29 P-3, 1 P-2, 49 SM, 69 AN, 41 AL, 4 VNU)	67 (5 P-5, 9 P-4, 6 P-3, 8 SM, 22 AN, 17 AL)	281 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 40 P-4, 29 P-3, 1 P-2, 49 SM, 75 AN, 41 AL, 4 VNU)	8 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 3 AN)	–	1 P-5 à P-4 1 P-4 à P-5	De Nairobi à Mogadiscio (1 P-5, 1 P-3) De Mogadishu à Nairobi (1 P-4) De Hargeisa à Mogadiscio (1 P-5) De Mogadiscio à Hargeisa (1 P-4) De Garowe à Mogadiscio (1 SM) ^b
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	2 (1 AN, 1 AL)	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	–	–
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	–	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	7 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 4 AL)	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	–	–	–	–

	<i>Effectifs approuvés pour 2017</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectifs proposés pour 2018</i>	<i>Créations de postes</i>	<i>Suppressions de poste</i>	<i>Reclassements</i>	<i>Transfert/ Changement de lieu d'affectation</i>
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 4 AN, 8 AL)	3 (1 P 4, 2 NPO)	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 3 AN, 9 AL)	1 (1 AL)	1 (1 AN)	–	–

Abbreviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; AL = agent local ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

- ^a 1 P-3 (spécialiste des questions politiques) et 1 agent du Service mobile (assistant administratif) du Bureau du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques) à la Section des affaires politiques.
- ^b 1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] et 1 P-3 (spécialiste des questions politiques) de Nairobi à Mogadiscio ; 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) de Mogadiscio au Bureau de liaison régional de Nairobi ; 1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] du Bureau de liaison régional d'Hargeisa à Mogadiscio ; 1 P-5 (coordonnateur hors classe) de Mogadiscio à Hargeisa ; 1 SM (fonctionnaire d'administration) du Bureau de liaison régional de Garowe au Bureau du Chef de cabinet

9. Des modifications du tableau d'effectifs sont proposées pour trois missions du groupe III en 2018, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (voir par. 10 à 12 ci-dessous), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) (voir par. 13 à 17 ci-dessous) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

10. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le Conseil de sécurité a souscrit aux recommandations qui ont été faites à l'issue de la mission d'examen stratégique menée en décembre 2016, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS (S/2017/111), concernant la nécessité pour le BINUGBIS de recentrer son action sur les capacités politiques à l'appui des bons offices et du rôle de médiateur politique du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et de simplifier sa structure de gestion (voir A/72/371/Add.3, par. 36 à 40). Il est également indiqué que certaines des modifications proposées au tableau d'effectifs découlent des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique et du renouvellement du mandat (ibid., par 61).

11. Les modifications proposées au tableau d'effectifs du BINUGBIS sont indiquées aux paragraphes 58 à 62 du rapport du Secrétaire général et sont notamment les suivantes :

a) Supprimer deux postes [1 poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2) et 1 poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4)] ;

b) Créer quatre nouveaux postes : 1 poste de Chef de la Section des affaires politiques (D-1), afin de fournir des orientations de fond et d'assurer la gestion globale de la Section, ainsi que de faciliter et d'appuyer directement les travaux du Représentant spécial ; 1 poste de spécialiste hors classe des affaires politiques/électorales (P-5), afin d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général dans son rôle en matière de coordination du processus électoral ; et 2 postes d'agent local (1 assistant à la mécanique automobile et 1 assistant électricien) dans le Groupe des transports, à des fins d'appui ;

c) Transférer deux postes [1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant administratif (Service mobile)] du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques à la Section des affaires politiques, pour que puissent être menées à bien des tâches liées aux opérations électorales.

12. En ce qui concerne la proposition de création d'un poste de spécialiste hors classe des affaires politiques/électorales (P-5), le Comité consultatif note que, d'après les informations qu'il a obtenues après avoir demandé des précisions, le spécialiste aiderait le Représentant spécial du Secrétaire général à coordonner le processus électoral et apporterait à la Mission une expertise en matière électorale dans le cadre de la supervision et de la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies dans le domaine électoral pour permettre la conduite dans les délais des élections législatives et présidentielle en 2018 et 2019. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition de création d'un poste de spécialiste hors classe des affaires politiques/électorales (P-5) en 2018. Toute autre demande liée à cette création de poste devrait être pleinement expliquée et justifiée dans le projet de budget-programme pour 2019.**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

13. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, pour mener à bien son mandat conformément aux dispositions de la résolution [2275 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et aux recommandations adoptées par le Conseil et présentées dans le rapport sur l'évaluation stratégique menée par l'Organisation en Somalie (voir [S/2017/404](#)), en particulier au niveau régional (voir [A/72/371/Add.3](#), par. 69), la MANUSOM a proposé de prendre un certain nombre de mesures. Il s'agit notamment de reconfigurer la Mission et d'apporter un certain nombre de modifications (ibid., par. 91) ainsi que de réduire les effectifs du bureau de Nairobi.

14. Pour ce qui est du tableau d'effectifs de la MANUSOM, le Secrétaire général propose notamment de créer huit postes temporaires (1 P-5, 1 P-4 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national) en 2018, à savoir : a) un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), basé à Mogadiscio, dont le titulaire sera chargé de fournir des conseils et un appui stratégique dans le but de prévenir et de combattre l'extrémisme violent ; b) un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4), basé à Mogadiscio, dont le titulaire sera chargé de fournir une expertise technique sur l'approche globale de la sécurité et de renforcer le rôle d'appui de l'ONU vis-à-vis du Groupe exécutif chargé de ladite approche ; c) six postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), basés à Baidoa, Beledweyne, Doussamarib, Garowe, Kismayo et Mogadiscio, dont les titulaires seront chargés de donner à la Mission les moyens de mieux soutenir l'application, à l'échelle du système des Nations Unies, de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (voir [A/72/371/Add.3](#), par. 96).

15. Le Comité consultatif a également été informé des modifications du tableau d'effectifs suivantes :

a) Le déclassement d'un poste d'assistant spécial de P-5 à P-4 et le reclassement d'un poste P-4 [spécialiste de la planification (Police)] (P-4) à la classe P-5 [spécialiste hors classe de la planification (Police)], à Mogadiscio ;

b) Le transfert de six postes temporaires, comme suit :

i) 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et 1 spécialiste des questions politiques (P-3) de Nairobi à Mogadiscio ;

- ii) 1 spécialiste des questions politiques (P-4) de Mogadiscio au Bureau de liaison régional de Nairobi ;
- iii) 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Bureau de liaison régional d'Hargeisa à Mogadiscio ;
- iv) 1 coordonnateur hors classe (P-5) de Mogadiscio à Hargeisa ;
- v) 1 fonctionnaire d'administration (Service mobile) du Bureau de liaison régional de Garowe au Bureau du Chef de cabinet à Mogadiscio.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les titulaires des six postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) qu'il est proposé de créer seraient chargés d'élargir l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme aux bureaux régionaux et aux organismes des Nations Unies et sections de la MANUSOM toujours plus nombreux sur le terrain, notamment au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de la MANUSOM, ainsi qu'aux acteurs extérieurs au système des Nations Unies (notamment la Police somalienne, l'Armée nationale somalienne et les forces régionales qui remplissent les conditions requises pour être intégrées dans l'Armée, comme les Forces de défense du Puntland), qui bénéficient d'un appui. La charge de travail découlant de l'application de cette politique dans tous les bureaux régionaux serait assumée par le titulaire du poste temporaire de spécialiste des droits de l'homme qu'il est proposé de créer dans chacun des six bureaux extérieurs. **Le Comité observe qu'il est prévu que les postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme soient financés au titre du budget ordinaire de l'Organisation, et que les fonctions de leurs titulaires bénéficieront à un certain nombre d'entités des Nations Unies financées autrement. Le Comité souhaite donc en savoir plus sur les accords de partage des coûts qui s'appliqueront aux services fournis à d'autres entités et compte que ces informations figureront dans le prochain projet de budget.**

Postes temporaires vacants

17. Concernant les postes temporaires vacants depuis au moins deux ans, le Comité consultatif a été informé qu'en septembre 2017, trois postes restaient vacants : 1 P-5 (assistant spécial), 1 P-4 (spécialiste de la protection de l'enfance) et 1 poste d'agent local (assistant administratif). Les avis de vacance des postes P-5 et P-4 avaient déjà été publiés, contrairement à celui du poste d'agent local. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les trois postes étaient toujours vacants au 30 septembre 2017 et que les postes P-5 et P-4 seraient pourvus à partir des listes de réserve dans le cadre de la campagne de recrutement de 2017 pour le réseau Paix et questions politiques et humanitaires. **Le Comité réaffirme que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. Faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression (voir A/71/595, par. 22). Le Comité recommande donc la suppression des postes temporaires d'assistant spécial (P-5) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), de spécialiste de la protection de l'enfance (P-4) et d'assistant administratif au Groupe des questions politiques et de la médiation (agent local). Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles devrait être ajusté en conséquence.**

18. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 12 et 17 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs pour 2018.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

19. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les dépenses opérationnelles des missions relevant du groupe thématique III (voir tableau 3 ci-dessous), notamment le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2016-2017 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2018.

Tableau 3
Groupe thématique III : dépenses opérationnelles^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2016-2017			Montant nécessaire pour 2018		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Ressources approuvées pour 2017	Augmentation/ (diminution) (2017-2018)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Experts	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	4 607,2	3 822,4	(784,8)	1 910,3	–	2 023,3	(113,0)
Voyages	9 981,5	9 867,9	(113,6)	4 673,9	–	4 500,2	173,7
Installations et infrastructures	47 729,3	48 616,1	886,8	25 008,6	1 292,8	24 847,5	161,1
Transports terrestres	8 402,1	6,778,7	(1 623,4)	2 706,4	383,5	3 885,5	(1 179,1)
Transports aériens	31 785,2	31 806,9	21,7	17 125,2	–	14 885,4	2 239,8
Transports maritimes ou fluviaux	54,8	54,8	–	27,4	–	27,4	–
Communications	17 047,3	15 943,3	(1 104,0)	8 339,3	174,9	8 592,0	(252,7)
Informatique	7 471,0	7 871,4	400,4	2 744,0	277,2	3 077,4	(333,4)
Santé	7 485,2	6 890,8	(594,4)	2 094,4	3,2	4 160,6	(2 066,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	10 350,7	9 953,8	(396,9)	4 986,2	–	5 057,3	(71,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total	144 914,3	141 606,1	(3 308,2)	69 615,7	2 131,6	71 056,6	(1 440,9)

^a À l'exclusion des ressources demandées au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (voir par. 3 ci-dessus).

20. Les ressources demandées pour les dépenses opérationnelles au titre des sept missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III s'élèvent à 69 615 700 dollars pour 2018, ce qui représente une diminution de 1 440 900 dollars (2,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2017 (71 056 600 dollars).

Dépenses opérationnelles

21. Se fondant sur les renseignements qu'il a obtenus, le Comité consultatif constate que le montant des dépenses opérationnelles effectives pour 2017 (au 31 août) indique une sous-utilisation des crédits ouverts à ce titre pour 2017 pour le Bureau des Nations

Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (58 %), pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (64 %), pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (62 %) et pour l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (58 %). Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des renseignements actualisés (au 30 septembre) et constate que les ressources sont sous-utilisées et que le montant des dépenses prévues pour le dernier trimestre de 2017 est élevé. Dans le cas de la MANUSOM, le Comité note qu'au 31 août 2017, le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice biennal s'élevait à 3 060 700 dollars (2,9 %) et que le nombre de catégories de dépenses dans lesquelles les ressources étaient sous-utilisées était passé de quatre à sept selon les données fournies le 31 août et le 30 septembre 2017. Les quatre catégories initiales étaient les transports terrestres, les communications, la santé et les fournitures, services et matériel divers, et les trois suivantes étaient les installations et infrastructures, les transports aériens et l'informatique. **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées au cours des trois premiers trimestres de 2017 et des prévisions de dépenses pour le dernier trimestre de l'année, le Comité consultatif craint que le montant demandé pour 2018 ne soit pas réaliste. Il recommande que les renseignements relatifs aux dépenses engagées et aux dépenses prévues soient communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018.**

Voyages

22. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2018 s'élèvent à 4 673 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 173 700 dollars, soit 3,9 %, par rapport aux ressources approuvées pour 2017 au titre du groupe thématique III, qui s'élevaient à 4 500 200 dollars (voir tableau 3). Le montant demandé pour 2018 a diminué pour trois des sept missions relevant du groupe thématique (Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et BRENUAC) et a augmenté pour les quatre autres :

- a) Pour l'UNOWAS (augmentation de 82 700 dollars, soit 9,0 %) ;
- b) Pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (augmentation de 12 700 dollars, soit 5,1 %) ;
- c) Pour le BINUGBIS (augmentation de 47 400 dollars, soit 7,1 %) ;
- d) Pour la MANUSOM (augmentation de 134 200 dollars, soit 10,8 %).

23. Le Comité consultatif a demandé une ventilation détaillée des voyages entrepris durant l'exercice 2016-2017, précisant notamment le nombre de voyages faits et les dépenses engagées, ainsi que des informations sur l'utilisation d'autres moyens de communication, comme la visioconférence et la téléconférence, dans les sept missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III. Ayant demandé des précisions, il a également obtenu des informations détaillées sur les voyages prévus et les prévisions de dépenses pour 2018. Il constate des écarts d'une mission à l'autre entre les prévisions de coût de billets d'avion pour un itinéraire identique ainsi que des différences dans les tarifs standard utilisés pour diverses destinations. Dans le cas de l'UNOWAS, un tarif standard de 1 350 dollars est utilisé pour les vols en provenance de Dakar et à destination d'un grand nombre de villes d'Afrique. Le Comité note également que, par rapport aux autres missions relevant du groupe thématique III, la MANUSOM a employé une méthode simpliste pour calculer le coût des billets d'avion, en utilisant un tarif standard de 0 ou 1 000 dollars en fonction de

la destination. Il fera des observations et des recommandations sur les voyages dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/72/7/Add.10).

Installations et infrastructures

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

24. Le Comité consultatif a reçu des précisions quant aux ressources demandées au titre des installations et infrastructures, d'un montant de 372 900 dollars. Il a été informé que l'augmentation demandée (84 700 dollars) s'expliquait par des dépenses supplémentaires relatives à la cellule de liaison de Nouakchott (location de locaux, services collectifs de distribution ou encore services de sécurité). Cette cellule, qui a pu être temporairement hébergée par le PNUD en 2017, aura besoin de locaux en propre en 2018, du fait de la pénurie de locaux à usage de bureaux au PNUD. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la cellule se composait d'un spécialiste des questions politiques (P-5), mais qu'elle accueillait des consultants recrutés pour épauler l'exécution de projets menés conjointement par l'UNOWAS et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) ainsi que le personnel du Bureau et les délégations en mission à Nouakchott. Il a de plus été informé, toujours en réponse à ses questions, que, malgré les consultations engagées avec le PNUD, le secrétariat du G5 Sahel, l'Organisation internationale du Travail, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue de régler cette question, il n'avait pas été possible de trouver de locaux à partager. **Le Comité doute qu'il soit impossible de trouver des locaux à usage de bureau qui pourraient être partagés, dans la mesure où la cellule de liaison se compose d'un spécialiste des affaires politiques et que ces locaux ne seraient occupés que périodiquement, lors de missions effectuées par des consultants et des délégations. Il recommande donc qu'une réduction de 84 700 dollars soit appliquée aux ressources demandées au titre des installations et de l'infrastructure.**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

25. Il ressort des informations que le Comité consultatif a reçues en réponse à ses questions qu'un montant de 3 384 900 dollars est demandé au titre des carburants et lubrifiants pour 13 groupes électrogènes. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MANUSOM comptait 13 groupes électrogènes répartis dans cinq localités et que la consommation de combustible était estimée, en fonction des tendances historiques, à 10,8 millions de litres. La MANUSOM en prend 30 % à sa charge, soit 3,2 millions de litres ; ceci correspond à 2,64 millions de dollars (à 0,81 dollar le litre), auxquels viennent s'ajouter 485 000 dollars au titre des frais de gestion des services y relatifs et 260 000 dollars au titre des lubrifiants. De l'avis du Comité, le montant demandé au titre des carburants n'est pas suffisamment étayé. **Le Comité recommande donc qu'une réduction de 110 000 dollars soit appliquée aux ressources demandées au titre des installations et infrastructures.**

26. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des précisions quant aux ressources demandées au titre des travaux de construction et de transformation (5 400 000 dollars). Il note que, pour un certain nombre de projets exigeant des moyens importants, les informations reçues concernant l'accord de partage des coûts et la répartition correspondante de ceux-ci entre la MANUSOM et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) n'étaient pas claires. Bien qu'il ait reçu des précisions quant aux projets de construction dans un certain nombre de sites – bâtiments en dur à usage d'habitation à Mogadiscio, renforcement de la sécurité à l'aéroport international de Mogadiscio, logements faits de deux conteneurs, et construction et entretien de quatre camps de centre de secteur – la ventilation des

coûts entre la MANUSOM et le BANUS ne lui a pas été communiquée. Il a cependant reçu des précisions quant au partage des coûts concernant les travaux en rapport avec les services de nettoyage, d'assainissement de l'environnement, et de construction et d'entretien. **Le Comité recommande que des informations relatives au partage effectif des coûts et des dépenses connexes entre la MANUSOM et le BANUS soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018.**

Transports terrestres

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

27. Le montant demandé au titre des transports terrestres pour la MANUSOM s'élève à 2 134 000 dollars, ce qui fait apparaître une diminution de 1 223 300 dollars par rapport au montant approuvé pour 2017. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'application, en janvier 2017, d'une instruction administrative interne relative à l'utilisation des véhicules dans les lieux d'affectation familles autorisées, la MANUSOM a vu son parc passer de 12 à 6. Cela donne lieu à une économie annuelle de 8 600 dollars au titre de l'entretien et des carburants. Le Comité note que les économies opérées au titre de la réparation des véhicules, des pièces de rechange, des primes d'assurances et d'autres dépenses connexes n'ont pas toutes été intégralement appliquées aux prévisions de dépenses.

Transports aériens

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

28. Le Comité consultatif note que les informations qu'il a reçues en réponse à ses questions font apparaître qu'un montant de 4 216 400 dollars est demandé pour financer les dépenses afférentes à un avion (fournitures et matériel, honoraires et redevances et autres dépenses) pour l'UNOWAS. Toujours en réponse à ses questions, il a été informé que l'augmentation des ressources demandées (138 200 dollars) s'expliquait par la hausse des frais de location et d'exploitation, du fait du montant garanti dans le contrat relatif à la flotte et de l'utilisation prévue de cet avion en 2017. Par ailleurs, un montant de 1 156 400 dollars est demandé pour le BANUGBIS et un autre de 322 300 dollars pour l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Le Comité a été informé que ces montants avaient été calculés en fonction de la part de chacune de ces missions au titre du partage des coûts (75 % pour l'UNOWAS, 20 % pour le BINUGBIS et 5 % pour l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria).

29. Le Comité consultatif a également reçu des précisions quant aux heures de vol prévues et à celles effectivement réalisées ainsi qu'aux dépenses prévues et à celles effectivement engagées, au 31 août 2017. Il note que l'UNOWAS a effectué 165,4 heures de vol effectives alors que 450 avaient été inscrites au budget ; pour sa part, le BINUGBIS a effectué 41,2 heures contre 120 prévues. Il fait observer que, s'il est vrai que le nombre d'heures de vol prévues demeure inchangé en 2018 par rapport à 2017, l'augmentation des dépenses au titre des transports aériens ne semble pas justifiée, le nombre d'heures de vol effectivement réalisées ayant été inférieur au nombre prévu ; qui plus est, il faudrait employer de manière optimale les moyens partagés. Le Comité estime en outre que l'arrangement visant à répartir les heures de vol entre les trois entités ne devrait pas nécessairement donner lieu à une hausse automatique résultant des clauses contractuelles, d'autant que cette hausse entraîne une augmentation correspondante des ressources requises. **Le Comité recommande**

donc que l'on passe en revue l'emploi des moyens aériens partagés compte tenu des arrangements actuels de partage des coûts, des clauses contractuelles, des besoins prévus pour l'avenir et de la possibilité d'obtenir des gains d'efficience. Il recommande en outre que le montant des ressources au titre des transports aériens pour l'UNOWAS, l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le BINUGBIS demeure inchangé par rapport au budget approuvé de 2017.

Consultants

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

30. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 60 000 dollars était demandé pour aider le Bureau à élaborer, conformément à son mandat en la matière, une stratégie et un programme visant à revitaliser le groupe de la médiation et de la diplomatie préventive de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) (25 800 dollars), ainsi que pour organiser et animer des journées d'étude dans 11 États membres de la CEEAC afin de mettre en place et de coordonner des réseaux d'alerte précoce et de prévention des conflits regroupant des organisations de la société civile (34 200 dollars). Ayant souhaité savoir s'il était possible de recourir à cette fin à des personnels du Siège plutôt qu'à des consultants, le Comité a été informé qu'en raison des sujets sur lesquels ces activités portaient et du temps qu'il faudrait y consacrer, cela ne serait pas envisageable. Il a de plus été informé que les services de deux consultants retenus en 2017 pour contribuer à la stratégie régionale destinée à donner effet, en Afrique centrale, à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi qu'à d'autres projets devraient se poursuivre en 2018 afin que ces questions puissent être étudiées plus avant et que les résultats obtenus soient durables. Le Comité estime toutefois que le personnel du Siège serait en mesure de prêter appui dans le cadre des activités prescrites en matière de médiation et de diplomatie préventive ; de plus, il aurait fallu avoir déjà procédé au recrutement de personnel de mission possédant les compétences voulues pour assurer un appui fonctionnel, étant donné que les effectifs opérationnels du Bureau avaient été augmentés. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé que le recours aux consultants externes devait être limité au strict minimum et que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (voir les résolutions 70/247, par. 45, et 71/263, par. 34, de l'Assemblée générale). Le Comité recommande donc qu'une réduction de 25 800 dollars soit appliquée aux ressources demandées au titre des consultants.**

Fournitures, services et matériel divers

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

31. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 188 300 dollars était demandé pour 2018 au titre des fournitures, services et matériel divers, contre 68 900 dollars en 2017. Il a de plus été informé qu'un montant de 109 100 dollars serait nécessaire pour financer les services de trois vacataires affectés aux activités d'appui à la mission pendant les périodes de forte charge de travail, ainsi que pour couvrir le coût des services d'achat assurés par le Centre de services mondial de l'ONU dans le cadre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à la suite de l'augmentation des effectifs des bureaux régionaux en 2016, les ressources supplémentaires n'avaient pas été réparties de manière proportionnée entre les activités organiques et celles d'appui, ce qui avait donné lieu à une augmentation sensible de la charge de travail des personnels d'appui. Il fallait donc recruter des vacataires pour compléter les

effectifs pendant les périodes de forte charge de travail. **Le Comité doute que des moyens supplémentaires soient nécessaires, vu les différences qui existent entre activités de fond et activités d'appui. Il note de plus qu'une augmentation des effectifs organiques ne se traduit pas automatiquement par une augmentation correspondante des activités d'appui. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas inscrire au budget le montant de 109 100 dollars demandé pour financer les services de vacataires au titre des fournitures, services et matériel divers.**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

32. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 1 248 000 dollars était demandé au titre des fournitures, services et matériel divers pour financer les services de lutte antimines qu'assure le Service de la lutte antimines. En réponse à ses questions, il a reçu des précisions quant aux postes à financer au moyen du budget de la MANUSOM. **Le Comité souligne qu'il importe d'améliorer la transparence et qu'il est impératif de présenter, dans les projets de budget de la MANUSOM pour les exercices à venir, des informations suffisantes sur la nature des activités de lutte antimines qui doivent être entreprises.**

33. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 17, 24, 25 et 29 à 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles pour 2018.**

III. Recommandations

34. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 120 de son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/72/371](#)), les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre.

35. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses pour 2018 que le Secrétaire général a présentées pour les sept missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III ainsi que celles figurant dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).**